

En vue de l'obtention d'une licence : cochez la case correspondante

<input type="checkbox"/> BB Brevet de Base avion	<input type="checkbox"/> ULM Brevet de pilote d'Ultra Léger Motorisé	<input type="checkbox"/> I ULM Instructeur ULM
--	--	--

Ce formulaire doit être renvoyé **complet pendant la période d'inscription** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse : **Service des Examens Aéronautiques, BP2 aéroport, 13727 MARGNANE cedex**. A défaut, il vous sera **systématiquement retourné**.
 Les périodes d'inscriptions et les dates des sessions sont renseignées sur les calendriers disponibles sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Calendriers-des-examens.html>

LA CONVOCAION, PRECISANT LE LIEU ET L'HEURE DE L'EXAMEN, EST EXPEDIEE 10 JOURS AVANT LA DATE DE L'EPREUVE.

A titre indicatif, pour les services de l'Aviation civile, veuillez précisez si vous vous présentez dans le but d'être pilote de drone/aéronef télé piloté oui non

1 – candidat :	complétez EN MAJUSCULES (sauf l'adresse courriel)		
Nom patronymique (de famille)	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
Nom d'usage ou d'épouse	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
Prénom(s)			
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance :	Nationalité :
Adresse	N : Bat : Rue :		
	Code postal :	Ville :	Pays :
Courriel			Date et signature du candidat et pour les mineurs, des parents ou du tuteur légal
Tel :			
Inscription à la session du / /20 au centre d'examens de Marseille			
Vous vous êtes déjà présenté à un théorique <input type="checkbox"/> BB <input type="checkbox"/> ULM <input type="checkbox"/> IULM			
Si oui , indiquez la date / /20 et le nom du centre d'examens			

2 – candidat ULM :
si votre taux de réussite est > ou = à 90 % le certificat I ULM vous sera également délivré

3 – candidat I-ULM
si vous êtes déjà titulaire de la licence de pilote d'ULM, indiquez votre n° de licence : UL

4 – DOCUMENTS À JOINDRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

- le formulaire de redevances d'examens renseigné, daté et signé.
- le règlement de la redevance correspondante ou l'original du justificatif d'exonération.
- la photocopie d'une pièce d'identité récente précisant la nationalité.
- 2 enveloppes format C5 (16,2 x 22,9 cm), affranchies au tarif en vigueur et auto adressées
- L'attestation de recensement ou le certificat individuel de participation [pour les candidats (nés à compter du 01.01.1980) et les candidates (nées à compter du 01.01.1983) de nationalité française, âgés de plus de 16 et de moins de 25 ans le jour de la première épreuve] - Loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 (pour information lisez les articles ci-dessous).

Art.L 113-1 - Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser

Art. L 113-2 - L'administration (mairie ou consulat) remet une **attestation de recensement**.

Art. L.113-4 – **Avant l'âge de vingt-cinq ans**, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation

Atr. L 114-2 - entre la date de recensement des français (à partir de 16 ans) et leur **18^{ème} anniversaire** a lieu la journée défense et citoyenneté. Un certificat individuel de participation est délivré à l'issue de cette journée.

Art. L.114-6 - **Avant l'âge de vingt-cinq ans**, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation.

L'inscription au présent examen fait l'objet d'un traitement informatisé déclaré auprès de la CNIL. Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le candidat peut obtenir tout renseignement concernant la finalité du traitement et l'accès aux données le concernant en contactant le 01 69 57 74 62.

Téléphone : 04.42.31.16.38

Février 2014 – page 1/1